

Division des écoles
Arrêté n° 2017 - 336

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;

VU le décret n° 90-680 modifié du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER :

Les professeurs des écoles du département des Hautes-Alpes dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la HORS-CLASSE des professeurs des écoles établi au titre de l'année scolaire 2017/2018.

LISTE PRINCIPALE

1- Madame MICHONNEAU Myriam	20- Madame AUBERT Maryse
2- Monsieur VIVIER Christophe	21- Monsieur BENOIT Jean-Paul
3- Monsieur GARNIER Gérard	22- Madame GUEUSQUIN Laurence
4- Madame PELLEGRIN Fabienne	23- Madame NIESZPOREK Claire
5- Madame METAILLER Patricia	24- Madame LAZARINI Christine
6- Madame CLAUDON Christine	25- Madame BERTRAND Marielle
7- Madame ROUSSEAU Pascale	26- Madame MASCHIO Christel
8- Madame STOJNIC Marija	27- Madame BOLOT Pierrette
9- Madame BATTINI Mylène	28- Madame MARTIN Josiane
10- Monsieur HUNZIKER Christian	29- Monsieur POULLILIAN Jean-Marc
11- Madame ALLEMAND Dominique	30- Madame CARINCOTTE Sylvette
12- Madame GUION Sylvie	31- Madame FAROUZE Marie-Hélène
13- Madame LEFORT Florence	32- Madame WALTZER Pascale
14- Monsieur EYNAC François	33- Madame SIMOND Pascale
15- Madame BARGIN Karyn	34 - Madame MARQUAND Valérie
16- Madame AQUIN Régine	35 - Monsieur DUFILS Eric
17- Monsieur COURTINE Stéphane	36- Madame HOCQUELOUX Nathalie
18- Monsieur REYNAUD Patrice	37- Monsieur MARSEILLE Nicolas
19- Madame CASTEL Sophie	38- Madame MICHEL Martine

LISTE COMPLEMENTAIRE

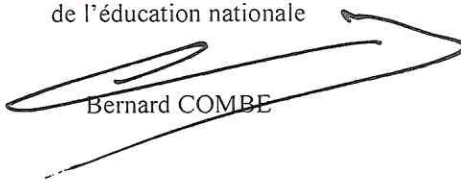
- 1- Madame CARRE Muriel
- 2- Monsieur MARIANI Patrick

ARTICLE DEUX :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GAP, le 15 mai 2017

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général du service départemental
de l'éducation nationale


Bernard COMBE